

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice: 21

membres présents : 15suffrages exprimés : 15

- pour : 15

DÉLIBÉRATION nº B2021/071

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents: Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, et Ludovic PONTICO

Absents : Alain, PIASER, Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

<u>Objet</u>: <u>Installation de 2 commerces au rez de chaussée de l'ancienne école de Batsère</u> (fournil-boulangerie et café-épicerie) - justification du portage par la commune :

La commune de Batsère, propriétaire de l'ancienne école du village, lance un projet ambitieux de rénovation énergétique du T4 communal à l'étage et d'installation de 2 commerces au rez-de-chaussée: un fournil-boulangerie et un café-épicerie avec 2 porteurs de projet différents. Audelà de ces usages, la commune souhaite que ce lieu ait une vocation de lieu de vie pour l'ensemble des Baronnies et il accueillera très régulièrement des animations, débats, spectacles... en prolongement des animations culturelles déjà en place sur la saison estivale. Batsère est déjà reconnu par la Région en tant que bénéficiaire de l'aide à la diffusion et est partenaire du Parvis. Ce projet est largement soutenu dans son investissement par les partenaires financiers.

Depuis le 1er janvier, les communes ont transféré leur compétence économique aux EPCI ; la CCPL a donc une compétence de soutien aux activités commerciales uniquement d'intérêt communautaire.

La Région demande à la Communauté de Communes de justifier sa non-intervention sur ce projet afin que la commune puisse bénéficier des financements correspondants.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

- Dit que le projet de commerces multiactivités (boulangerie café épicerie), porté par la commune de Batsère, s'inscrit dans une volonté communale de dynamiser le village et de répondre à la demande sur un périmètre élargi mais non communautaire comme le démontre l'étude de marché de la CCI,
- Dit que cette opération n'entre pas dans l'intérêt communautaire qui justifierait une intervention de la CCPL,
- **Justifie** le portage de la commune de Batsère sur cette opération sans qu'aucune objection ni condition n'y soient apportées par la CCPL,
- Charge Monsieur le Président d'en informer Monsieur le Maire de Batsère, la Région, ainsi que tous les partenaires de l'opération engagée dans cette initiative communale.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le 10 JUIN 2021

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,